

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi après-midi, 24 janvier 2018

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

82 2017.RRGR.172 Postulat 056-2017 PLR (Kohler, Spiegel b. Bern) Abandonner la vision compartimentée dans le domaine bernois de la santé

N° de l'intervention: 056-2017
Type d'intervention: Postulat
Déposée le: 20.03.2017
Déposée par: PLR (Kohler, Spiegel b. Bern) (porte-parole)
PLR (Teuscher-Abts, Roggwil)
Cosignataires: 14
Urgence accordée: Non 23.03.2017
N° d'ACE: 1080/2017 du 18 octobre 2017
Direction: Direction de la santé publique
et de la prévoyance sociale

Abandonner la vision compartimentée dans le domaine bernois de la santé

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier comment la structure de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) pourrait être adaptée aux chaînes des soins actuelles et futures. Cet examen s'inscrira dans le cadre de la réforme des Directions en cours.

Développement:

La couverture en soins de santé de la population du canton de Berne est complète et de bonne qualité. Ses exigences et sa complexité sont cependant en évolution. L'approche purement sectorielle (hôpitaux de soins aigus, soins psychiatriques, gériatrie, soins palliatifs, soins à domicile, institutions de long séjour, prévention, médecine de famille, fournisseurs de prestations ambulatoires, etc.) est dépassée.

L'approche privilégiée de nos jours est celle consistant à prendre en compte toute la chaîne de traitement et d'encadrement, tout particulièrement en ce qui concerne les groupes de populations plus âgés et polymorbides. Seule une approche globale permettra de mieux recenser les besoins futurs de la population, de les planifier et d'y répondre, notamment aux fins d'une optimisation des coûts à la suite de la coordination entre les différents fournisseurs de prestations.

La structure actuelle de la SAP s'est développée au cours des ans mais ne correspond plus aux connaissances actuelles sur l'approche intersectorielle: une révision et un remaniement de la structure sont ainsi indiqués. Il faudra exploiter de manière appropriée les synergies qui en découlent au sein de la SAP.

Motivation de l'urgence: Le Conseil-exécutif du canton de Berne a entamé la première phase de la réforme des Directions. Le but est de présenter au Grand Conseil un rapport avec des modèles de réorganisation possibles d'ici à l'été 2018, et d'avoir un projet de rapport qui présente et évalue différents modèles de réorganisation d'ici au mois d'août 2017. Ce projet doit être mis en consultation à l'automne 2017.

Réponse du Conseil-exécutif

Le gouvernement est conscient de l'importance croissante que revêt une approche intersectorielle des soins.

Une réorganisation des Directions, SAP incluse, est analysée dans le cadre du projet de réforme des Directions (RDir). Le Conseil-exécutif n'ayant pas encore statué sur le fond, il juge peu judicieux d'anticiper sur les résultats de ce projet, plus précisément sur la structure des offices, dont le Grand Conseil débattrait en temps voulu.

Il sera par ailleurs tenu compte des enjeux d'une approche intersectorielle dans la stratégie de la santé actuellement élaborée par la SAP. Une adaptation de l'organisation de la SAP pourrait en découler.

Proposition du Conseil-exécutif:

Adoption

La présidente. Die Regierung ist bereit, dieses Postulat anzunehmen. Wir befinden uns in einer freien Debatte. Ich blicke zu Grossrat Kohler und stelle die Frage in die Runde, ob die Annahme des Postulats bestritten ist. – Es scheint nicht bestritten zu sein.

Möchte der Regierungsrat dazu sprechen? – Das ist nicht der Fall. Überrumple ich jemanden, wenn ich direkt zur Abstimmung komme? – Das scheint so in Ordnung zu sein.

Somit stimmen wir ab. Wer das Postulat annimmt, stimmt Ja, wer dieses ablehnt, stimmt Nein.

Vote

Décision du Grand Conseil:

Adoption

Oui	136
-----	-----

Non	0
-----	---

Abstentions	0
-------------	---

La présidente. Sie haben das Postulat mit 136 Ja-, ohne Nein-Stimmen und ohne Enthaltungen angenommen. Man kann wirklich sagen, es sei nicht bestritten gewesen.